

même des complications diplomatiques ? Il est difficile de le dire ; mais, le 29 janvier 1902, M. Chamberlain, répondant à la Chambre des communes à une question de M. Boland, tout en affirmant que l'ordre serait énergiquement maintenu à Malte, annonçait le retrait partiel des mesures qui avaient provoqué toute cette agitation :

Notre conduite, disait le ministre des colonies, semble avoir été incomprise en Italie, où elle a causé du déplaisir et de l'irritation ; il serait déplorable qu'un malentendu altérât ou diminuât le moins du monde les sympathies qui ont existé et qui, nous l'espérons, existeront longtemps entre l'Angleterre et l'Italie. Quant à la proclamation relative à la substitution de l'anglais à l'italien, si, par un compromis, nous pouvions dissiper le déplaisir causé à nos bons alliés les Italiens, nous retirerions cette proclamation, nous la retirerions sans discussion, confiants dans l'avenir.

En effet, pour témoigner de ses amicales dispositions à l'égard de ses « bons alliés » d'Italie, M. Chamberlain annonçait que les décisions relatives à l'emploi de l'italien dans les tribunaux étaient rapportées et que, en ce qui concerne l'enseignement dans les écoles, le maltais ne serait plus enseigné tout seul que pendant la première année, au lieu des deux premières. Ce recul indéniable de l'autoritaire ministre des colonies, produisit, en Italie, la meilleure impression et amena, à Malte, une détente dans les esprits ; mais, outre qu'une partie des mesures dont se plaignaient les habitants restait en vigueur, les passions avaient été trop surexcitées pour pouvoir s'apaiser d'un seul coup. Au printemps de 1902, de nouveaux incidents, la démission des membres maltais du Conseil, la suspension des pouvoirs de